

OBJET :

**JOURNEES INTERNATIONALES
DU CINEMA**

61.027

Le vendredi vingt quatre mars mil neuf cent soixante et un à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 19 Mars 1961.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FONTANILLE, ETCHEBER, BERLAND, REIX, NARTEAU, GACHET, MENANT, BUJARD, GALLAND

Représentés : M. Rochedereux par Me Brenusseau
M. Biscaye par M. Meyer
M. Flahaut par M. Etcheber

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la proposition présentée par la "Direction du Centre National du Cinéma et l'Association Française pour la Diffusion du Cinéma" en vue de l'organisation à ROYAN des "Journées Internationales du Film" qui pourraient se dérouler du 23 JUIN au 1er JUILLET 1961.

VU le projet de budget présenté par les organisateurs de cette manifestation

VU l'intérêt et l'avantage que ROYAN, en tant que station balnéaire, et en tant que Centre Commercial, pourrait retirer de ces journées du film, qui avanceraient la saison 1961 d'une semaine

DECIDE,

- de voter le principe de l'organisation, à ROYAN, pour la période du 23 Juin au 1er Juillet 1961, des Journées Internationales du Film

- dit qu'en cas de réalisation une somme d'environ 30.000 NF sera prélevée sur le budget des Fêtes, par suppression du corso-fleuri envisagé pour le 18 Juin 1961

./....

- dit qu'une somme complémentaire de 40.000 NF sera imputée sur le chapitre " Des dépenses imprévues du Budget 1961"

- donne tous pouvoirs à M. le Maire pour aboutir rapidement à un accord sur ces bases avec les organisateurs des " Journées Internationales du Film"

Approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré à Royan, les mêmes jours
mois et an que dessus

Ont signé au registre MM. les membres présents
à la séance

Pour extrait conforme au registre,

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



M. MATRAS

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 7 Avril 1961
Le Sous Préfet : J. VODHEL

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 8 Avril 1961
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

